



Mise à jour : juillet 2006

## **AIDES FINANCIERES POUR LES ETABLISSEMENTS DE L'HOTELLERIE – PLUS-PRODUITS**

<b>Région</b>	<b>Conditions d'éligibilité :</b> Sont éligibles les investissements relatifs à la mise en place d'activités d'animation diversifiée favorisant l'allongement de la durée moyenne de séjour des hébergements. La priorité est donnée aux établissements développant des initiatives en matière de valorisation de l'environnement et de développement durable et en faveur des équipements à destination des enfants et des jeunes.  <b><u>Aides financières :</u></b>  Le plafond de ces aides est fixé à 200 000 € HT.
---------------	--

Ces aides sont attribuées selon des conditions spécifiques, il est donc nécessaire d'étudier ensemble vos projets d'investissements afin qu'ils bénéficient, en fonction des fonds disponibles, d'un accueil favorable de la part des financeurs publics. Dans cette perspective, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous convenions ensemble d'un rendez vous dans votre établissement en amont de vos projets de développement ou d'investissement.

Contact à la CCI du Lot : Stéphanie NEDELEC - Conseillère Tourisme –  
05 65 20 35 22 – [stephanie.nedelec@lot.cci.fr](mailto:stephanie.nedelec@lot.cci.fr)